

# «La démence n'est pas simple à simuler»

**ETTELBRUCK - Le Belge André-Marie Allard participe, demain, au colloque «Criminalité versus psychiatrie».**

**«L'essentiel»: L'expertise psychiatrique pénale, c'est quoi?**

André-Marie Allard (psychologue clinicien et expert judiciaire): Il n'y a pas crime lorsque le prévenu était en état de démence, et donc incapable de contrôler ses actes, lors des faits. Dans ce cas, il a sa place en psychiatrie, pas en prison. L'expertise sert à évaluer s'il y a, ou pas, démence.

**Quels cas pathologiques rencontrez-vous?**

Des gens dans un état délirant, d'autres persuadés d'agir sous la contrainte de forces extérieures, des psychopates...

**L'abus de pathologie débattu demain, de quoi s'agit-il?**



**«Sur 1 333 expertises menées au pénal entre 1999 et 2006 en Belgique, 186 cas ont été jugés irresponsables».**

De la croyance que certains échappent à la prison en simulant la démence. En réalité, nous décortiquons la vie passée de l'inculpé, ses rapports avec ses proches. Difficile de

simuler aussi longtemps.

**Un autre reproche courant est la faillibilité de l'expert...**

Oui. La profession connaît ses échecs. Un exemple récent est celui d'Ait Oud interné

pour viol et qui a réitéré juste après avoir été relâché.

**Pourquoi ces échecs?**

Parce que la psychiatrie n'est pas une science exacte, mais une science humaine. Sur un même cas, les avis d'experts peuvent diverger.

**Et le pédophile est-il responsable?**

Tous les cas de viol ou de pédophilie ne sont pas le fruit d'une pathologie. Regardez Michel Fourniret: le mal n'est pas la démence.

**Quelle évolution pour votre profession?**

Je pense que la nouvelle législation en Belgique nous mènera vers plus de sécuritaire. Comme en France. Les lois ne sont jamais que l'expression de l'état d'esprit de la nation à un moment T.

**Recueilli par Séverine Goffin**

➤ Le colloque est organisé par le Centre hospitalier neuropsychiatrique. Gratuit. Info sur [chnp.lu](http://chnp.lu)